



## Circulaire missions

Une dernière réunion s'est tenue, le 22 septembre 2015, à la DGRH avant la publication de la circulaire sur les missions des inspecteurs.

Cette circulaire affirme clairement que le cœur de métier des inspecteurs est l'évaluation, la formation et l'accompagnement des enseignants.

Pour le SNPI-FSU, cela nous permettra de mieux lutter contre les dérives qui surchargent nos emplois du temps de tâches technocrates.

D'autre part, la circulaire affirmera la place des inspecteurs dans l'élaboration des projets académiques et de leurs déclinaisons départementales. Les réunions d'inspecteurs organisées par les recteurs ou les DASEN ne peuvent se résumer à la formula-

tion de consignes et d'injonctions. Elles doivent permettre le recueil des avis des inspecteurs de manière à ce que leur expertise contribue aux décisions académiques et départementales.

A partir des formulations explicites de la circulaire, il appartiendra aux inspecteurs d'engager le dialogue nécessaire avec les recteurs et DASEN pour que les affirmations de cette nouvelle circulaire se traduisent dans l'évolution des fonctionnements institutionnels.

Le SNPI-FSU soutiendra les collègues dans ces perspectives, tant par la publication d'éléments de réflexion sur ces questions que par l'accompagnement syndical direct si nécessaire.

## Ecole inclusive : audition à l'Assemblée nationale

Le 21 septembre 2015, SNPI-FSU a été auditionné par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale à propos de l'école inclusive.

Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU, a rappelé que l'école inclusive avait besoin de moyens

pour ne pas risquer de n'être qu'une idée généreuse : *"Nous ne pouvons nous contenter de scolarisations en milieu ordinaire, il faut qu'elles permettent de construire des savoirs et des compétences. C'est dans la recherche de modalités de scolarisation adaptées aux besoins particuliers de chaque élève que doit être développée l'inclusion."*

► [voir sur le site du SNPI](#)

### Restez informés ....



Informations sur la carrière  
Réflexions sur le métier  
Prises de positions syndicales  
<http://snpi-fsu.org/>



twitter : [@snpi\\_fsu](#)



**Cette lettre d'informations est adressée par mail à tous les adhérents.**

Si vous souhaitez, vous aussi, la recevoir sur votre boîte aux lettres électronique, il suffit de la demander par mail

[snpifsu@gmail.com](mailto:snpifsu@gmail.com)

NOM, Prénom .....  
 Nom d'usage .....  
 Date de naissance .....  
 Adresse personnelle .....  
 .....  
 Courriel personnel .....  
 Téléphone personnel .....  
 Téléphone portable .....

Corps..... Spécialité .....  
 Indice..... Échelon .....

Détachement Oui  Non   
 les inspecteurs détachés cotisent à la hauteur de leur indice  
 Classe normale  Hors classe  Retraité   
 Chargé de mission, FF  Stagiaire

Académie .....  
 Poste .....  
 Adresse professionnelle .....  
 .....  
 Téléphone professionnel .....

J'adhère au SNPI-FSU et je règle ma cotisation syndicale 2015-2016  
 £ en une fois pour un montant de .....€  
 £ en règlement fractionné de trois versements de.....€  
 £ en règlement fractionné de six versements de.....€

*J'accepte de fournir au SNPI-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Ces conditions sont révoquables par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNPI-FSU.*

Merci de transmettre  
 votre bulletin  
 et votre règlement à  
**SNPI-FSU**  
**Trésorier national**  
**104 rue Romain Rolland**  
**93260 Les Lilas**

Indice nouveau majoré	Cotisation
492	128
550	139
582	147
619	156
631	167
658	174
680	185
711	194
734	203
783	213
821	233
HEA 1	242
HEA 2	249
HEA3 + B1	255
HEB2	260
HEB3	268
Stagiaire ou	84
Retraité net<2500€	101
Retraité	111
Retraité	121

**la réduction d'impôts est de 66 %**